



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 juin 2004

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean GUILBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE

**Absents excusés :**

Mme Monique LE SAINT ayant donné pouvoir à M. LASSERRE  
M. Gérard-Charles MARTIN représenté par M. Jean GUILBERT  
Mme Gaétane DESJARDINS ayant donné pouvoir à M. Philippe LAVAUD  
M. Georges DUTRUC-ROSSET  
M. Jean-Marc LE RUDULIER représenté par M. Jean-Roch GAILLET  
M. Jean-Paul MASSON

**Absents**

M. Marc BODIN

Secrétaire de séance :  
**M. Gilles PANCHER**

Date de convocation : 17 juin 2004  
Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30  
Nombre de conseillers présents : 25



**N° de l'ordre du jour : 2004-06-12 Avenant n°1 au lot n°2 du marché de collecte et de traitement des ordures ménagères sur six communes du Grand Parc avec la société NICOLLIN**

□ M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Les marchés de collecte et de traitement des déchets sur les communes de Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Viroflay ont été renouvelés le 1<sup>er</sup> Avril 2004.

Le lot n°2 du marché de collecte a été attribué à la société NICOLLIN pour un montant total de 1 215 150,2 € HT/an. Le cahier des charges de ce marché définit les prestations de collecte sélective des ordures ménagères hors verre en apport volontaire mais ne prévoit pas :

- la collecte 3 fois par semaine des ordures ménagères des groupes scolaires, des lycées et de la cuisine centrale de Buc (les habitants de cette commune sont, pour leur part, collectés 2 fois par semaine).
- la collecte des déchets du marché de Saint-Cyr-l'Ecole 2 fois par semaine les mercredis et samedis

Cette prestation est estimée à 7 heures supplémentaires de collecte par semaine soit 638.17 € HT par semaine. En effet, le prix horaire de mise à disposition d'une benne, d'un chauffeur et de 2 rippers est de 91.168 € HT/h.

Le montant estimatif annuel de cet avenant s'élève à 33 184.84 € HT soit moins de 3% du montant total du marché.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *approuve les termes de l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de collecte des ordures ménagères sur six communes du Grand Parc signé avec la société NICOLLIN*
2. *autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant,*
3. *dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 611 « Contrats de prestation de service »*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



✓  
Le Président,

Etienne PINTE

06.07.04